



DÉCEMBRE LUMINEUX À L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Règlement du concours-photos « Décembre lumineux »

OBJECTIFS

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue organise un concours photos intitulé : « Décembre lumineux ». Celui-ci se déroule du vendredi 3 décembre au vendredi 31 décembre 2021 inclus. Il s'adresse aux personnes âgées de 8 à 99 ans passionnées de photos qui souhaitent faire partager leur vision de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue pendant la période de décembre. Ce concours, sans droit d'inscription et sans obligation d'achat, est réservé aux photographes amateurs, qu'ils soient L'Islois ou non.

GÉNÉRALITÉS

Organisateur

Mairie de L'Isle-sur-la-Sorgue : Direction Culture et Vie Locale / Club photo l'Isle aux images

Lieu et horaires du concours

- Du vendredi 3 décembre au vendredi 31 décembre : prises de vues à L'Isle-sur-la-Sorgue.
- Du vendredi 3 décembre au mardi 4 janvier 2022 : envoi des photos par mail à culture@islesurlasorgue.fr
- À partir du 5 janvier 2022 (date à déterminer) : réunion du jury
- À partir du 10 janvier 2022 (date à déterminer) : remise des prix

Composition du jury

- Représentants de la commune : élues à la culture, festivités
- Membres des services municipaux : Culture, communication.
- Membres du Club Photo « L'Isle aux images »

Candidature

- L'inscription est gratuite
- Pour participer : faire parvenir sa photo par mail à culture@islesurlasorgue.fr avec l'intitulé « Décembre lumineux » entre le 3 décembre et le 4 janvier 2022 avec vos coordonnées téléphoniques.

Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de(s) la photo(s) transmise(s) dans le cadre du présent concours. Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images (individus majeurs ou mineurs, lieux ou objets privés, etc.), en cas de litige, la responsabilité du participant sera seule engagée

Modalité du concours

Les photos devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Photos obligatoirement réalisées à L'Isle-sur-la-Sorgue entre le 3 et le 31 décembre 2021.
- Photos numériques uniquement, JPEG maxi 10Mo
- Photos couleurs ou noir et blanc
- Photos obligatoirement légendées, indiquant la date et le lieu de la prise de vue.
- Trois photos sont autorisées par participant (une seule photo primée par personne)
- Catégorie unique « la plus belle photo »

Catégories

- Catégorie « unique » de 8 à 99 ans

Critères d'évaluation

La notation de chaque candidat se fera sur la base des critères suivants :

La pertinence, la créativité, le caractère innovant de la prise de vue, le cadrage, le traitement de la lumière et l'esthétisme des photos.

RÉSULTATS

Désignation du vainqueur

Le jury délibère sur la base de la grille d'évaluation. La décision du jury est sans appel.

Candidat vainqueur

Le prix : Stage photo, cadeaux ville et catalogues Campredon

Deuxième et troisième prix

Stage photo et cadeaux ville (catégorie jeunes et adultes)

Remise des prix

La remise du prix se déroulera à partir du 10 Janvier 2022 (date à déterminer).
Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.